







COMITÉ SYNDICAL

Séance du mercredi 6 avril 2022

Délibération 2022_04_11

Objet: Affectation des résultats de l'exercice 2021 du budget principal

Le six avril deux mille vingt-deux, à neuf heures et trente minutes, à Nantes, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du trente mars deux mille vingt-deux, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 11 (pour 17 voix)

Jean-Sébastien GUITTON (4 voix); Eric PROVOST (3 voix); Jean-Yves HENRY (2 voix); Claude CAUDAL (1 voix); Yannick BENOIST (1 voix); Olivier DEMARTY (1 voix); Thierry COIGNET (1 voix); Jacques MONCORGER (1 voix); André LE BORGNE (1 voix); Roger GUYON (1 voix); Jean-Marc MÉNARD (1 voix).

Absents représentés : 7 (pour 13 voix)

Chloé GIRARDOT-MOITIE (3 voix) donne pouvoir à Eric PROVOST; Jean-Claude LEMASSON (4 voix) donne pouvoir à Jean-Sébastien GUITTON; Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à Thierry COIGNET; Luc NORMAND (1 voix) donne pouvoir à Claude CAUDAL; Jacques ROBERT (1 voix) donne pouvoir à Olivier DEMARTY; Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à Yannick BENOIST; Sylvie GAUTREAU (1 voix) donne pouvoir à Jacques MONCORGER.

Absents excusés:

Jean-Luc SECHET; Rémy ORHON; Jean CHARRIER; Jean-Pierre BRU.

Assistaient également :

Caroline ROHART (Directrice du SYLOA); Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI); Stéphanie LIÉNARD (Responsable du pôle administratif); Véronique MERLET (Assistante administrative comptable).

Nombre de votants: 18 (dont 7 pouvoirs) pour un total de 30 voix.

Secrétaire de séance : Eric PROVOST

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le comité syndical,

Vu le code des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice.

Vu le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 pour le budget principal du SYLOA,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisé entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021 a donné lieu à un excédent de 192 712,80€ (section de fonctionnement) et à un excédent de 6 500,24€ (section d'investissement),

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité

Arrête les résultats suivants du compte administratif 2021 – section de fonctionnement

- Un excédent de fonctionnement de 192 712,80€
- Un excédent reporté de 41 991,83€
- Résultat du fonctionnement cumulé au 31/12/2021 : 234 704,63€

Arrête les résultats suivants du compte administratif 2021 – section d'investissement

- Un excédent d'investissement de 6 500,24€
- Un excédent reporté de 14 233,17€
- Résultat de l'investissement cumulé au 31/12/2021 : 20 733,41€

Affecte le résultat comme suit :

- 234 704,63€ de reprise de solde, en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2022.
- 20 733,41€ de reprise de solde, en report d'excédent à la section d'investissement au compte 001 (recette) sur l'exercice 2022.

Fait à Nantes, le 6 avril 2022

Le Président, Jean-Sébasțien GUITTON